

Compte- Rendu du CHS-CT du 25 février 2016

Le quorum étant atteint, le directeur ouvre la séance à 9h05.

Deux points sont à l'ordre du jour de ce CHS extraordinaire, à savoir :

Les conditions d'accueil du public, et les conditions de travail des agents.

Après les événements de novembre dernier, plusieurs mesures ont été prises par la direction concernant l'accueil du public : Changement du code d'accès, fermeture des barrières permettant de se garer aux parkings en dehors des heures de présence.

FO a soulevé une nouvelle fois la non présence de vigiles sur certains sites. La direction a répondu que des vigiles avaient été déployés sur des zones sensibles, comme en région parisienne par exemple, et comme il n'y a pas de sites jugés « sensibles » sur le département, la direction n'a pas jugé nécessaire d'y avoir recours.

Du point de vue de l'utilisateur, aucun individu ne doit se retrouver seul dans n'importe quel endroit d'un bâtiment, il doit être accompagné par un agent, le but étant de garantir l'étanchéité des zones administratives.

Pour le moment c'est un agent du service qui descend à l'accueil chercher le visiteur avec le risque de se retrouver seul avec la personne à un moment donné ou à un autre.

3 solutions restent donc envisageables, à savoir :

- Revenir au système précédent (l'utilisateur circule librement après s'être présenté à l'accueil)
- Accompagner la personne par un ou 2 agents
- Équiper certains sites de box et d'outils informatiques afin que les services concernés puissent accueillir le public au moment voulu.

Le délégué départemental à la sécurité a établi une étude concernant la sécurisation des sites. Les mesures envisagées (sécurisation par SAS, badge etc....) compliqueraient les allers-retours des agents sur certains sites. Elle est remontée jusqu'à la centrale. La demande de financement est toujours en attente.

FO a interpellé l'assemblée au sujet d'une formation des agents par site concernant les consignes à appliquer en cas d'attaque.

Le délégué départemental a jugé l'idée intéressante à voir comment cela peut être mis en place.

Un sondage va aussi être lancé auprès des 2 sites où la procédure d'accompagnement des publics est appliquée, Epinal bâtiment Laflotte et Saint-Dié Ferry afin de recueillir l'avis des personnels.



Section départementale F.O.-DGFIP des VOSGES
DDFIP 25 Rue Antoine Hurault 88000 EPINAL
Tél.: 03.29.69.25.30

Et sur INTERNET : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/088/>

Au fil de la séance les informations suivantes sont à noter :

- la DDFIP des Vosges a été retenue pour accueillir 3 pactes civils pour une période de 8 mois allant du 1^{er} avril au 30 octobre. Ces 3 recrutements se feront pour effectuer de l'accueil directionnel sur les sites suivants : SIP d'Epinal, SIP de Saint-Dié et SIP de Remiremont.
- La direction reconnaît le malaise ressenti par les agents d'accueil lors de la campagne TH/TF de 2015 et assure avoir effectué un signalement auprès de centrale.

La séance est levée à 11h35

Les représentants du CHS-CT